

Lyon, le 25 janvier 2021

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU LUNDI 11 janvier 2021**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme NAZARET
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 : à l'unanimité

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : Mme NAZARET

PRESENTS : M. BLACHE, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET.

EXCUSES : M. TERMOZ-MAZAN, Mme BRUGNERA.

DEPOTS DE POUVOIR : M. BLACHE : pouvoir de M. TERMOZ-MAZAN.

ABSENTS

M. BLACHE débute la séance « par des vœux qui, habituellement, sont beaucoup plus festifs mais j'aimerais souhaiter, à tous ceux qui regardent, une année 2021 chargée de beaucoup de projets, d'échanges entre vos amis, votre famille et surtout de se retrouver dans une sérénité plus importante et meilleure que celle de 2020.

Je ne veux pas épiloguer mais il est vrai que la situation est très difficile.

Beaucoup sont isolés, fatigués, il faut le dire un peu dépressifs. On souhaite que tout cela redémarré bien. Je vais vous souhaiter une bonne année 2021 et surtout portez-vous bien ! Faites attention à vous.

La séance va débiter et Madame NAZARET a demandé une prise de parole afin que leur groupe puisse présenter leurs vœux ».

M. RICHARD indique qu'il va présenter les vœux ainsi que Mme LACROIX, cette dernière semblant avoir disparu à l'écran.

Mme LACROIX entend bien M.BLACHE et espère que la réciproque est vraie et intervient :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elu-e-s, chers habitants, habitantes du 6^e, au nom du groupe des écologistes, je vous présente nos vœux de bonne année 2021.

L'année 2020 n'a pas été des plus simples.

Nous remercions toutes celles et ceux qui, par leur engagement et leur générosité, nous ont permis de surmonter cette année particulière. Nous avons une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont été touchés par la maladie, la leur ou celle d'un proche. Nous pensons également à celles et ceux qui ont été affectés par les conséquences sociales et économiques de cette situation.

La mobilisation des équipes et de la municipalité a permis de contribuer à affronter la crise en mettant en place des solutions de tests gratuits et rapides, en mettant à l'abri les plus précaires et en garantissant l'accès aux marchés alimentaires de proximité, en permettant aux enfants de poursuivre leur scolarité.

La ville, tous comme ses habitants et habitantes, agit.

Nos pensées vont aussi aux agents de la Ville de Lyon, au personnel de santé, à l'hôpital et à la Ville, à toutes celles et ceux travaillant aux côtés de nos enfants, petits et grands, aux côtés de nos anciens mais aussi aux commerçants, artisans et acteurs associatifs.

Nos pensées vont aussi et surtout à tous ces Lyonnais et Lyonnaises qui, individuellement ou collectivement, ont œuvré pour que chacun de nous souffrent le moins possible, aujourd'hui, de la situation sanitaire. En effet, la crise sanitaire et ses conséquences humaines, sociales et économiques sont d'une cruelle et douloureuse actualité pour beaucoup d'entre nous. Elle agit comme un révélateur de nombreuses inégalités. Elle isole les plus précaires, elle les fragilise davantage. Elle doit nous permettre d'imaginer un autre vivre ensemble qui se base sur des solidarités nouvelles.

Cette crise donne une actualité encore plus forte au défi lié au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

Parce qu'elle nous permet de porter un regard plus lucide sur les comportements humains qui les aggravent, elle doit nous pousser à relever ces défis qui seront plus que jamais présents demain lorsque la crise sanitaire sera maîtrisée.

Je laisse la parole à Arnaud RICHARD.»

M. BLACHE demande à celui-ci de compléter.

M. RICHARD intervient « De même les attentes d'une démocratie vivante et inclusive, d'une justice sociale et environnementale exprimées lors des derniers scrutins sont toujours présentes car la situation sanitaire actuelle et la crise économique actuelle et à venir ne nous exonèrent pas de devoir transmettre une planète habitable, une société apaisée aux générations futures et à nos enfants, bien entendu.

A Lyon, nous avons les atouts, les savoirs, les énergies pour relever ensemble ces défis, répondre à ces attentes. A la Métropole, à la Ville et dans notre bel arrondissement, les écologistes sont mobilisés avec celles et ceux qui veulent construire et se réconcilier avec l'avenir.

Dans le cadre de ce conseil d'arrondissement, notre groupe écologiste entend pleinement prendre sa part et ses responsabilités dans la réussite de cette mandature et nous pensons que cette une volonté partagée.

Nous avons exprimé ce souhait dès les premiers conseils d'arrondissement et nous le renouvelons aujourd'hui.

Oui, Monsieur le Maire, nous œuvrerons pour que cette mandature soit une réussite.

Le 6^e arrondissement, poumon vert de la Ville, n'est pas un bastion isolé mais un territoire résilient qui doit encore plus que les autres s'engager pour que nous puissions vivre mieux cette ville. L'amélioration de la vie des habitants et habitantes de l'arrondissement est un objectif partagé par chacun au sein de ce

Conseil. Les habitantes et habitants de l'arrondissement méritent de ne pas être écartés des avancées écologiques que notre ville entame : rénovation thermique, alimentation locale et biologique, végétalisation et apaisement de l'espace public ne sont que quelques exemples. Tous, ici, nous sommes animés par la volonté commune d'améliorer la vie des habitants de l'arrondissement. Nous le faisons en responsabilité, dans un dialogue que nous voulons respectueux et constructif avec bienveillance et réalisme.

A tous et à toutes, nous souhaitons que l'année 2021 soit une année apaisante dans l'arrondissement et source d'une convivialité retrouvée avec nos proches et dans l'espace public.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elu-e-s, chers habitants, habitantes du 6^e arrondissement, construisons ensemble une heureuse année 2021 ».

M. BLACHE remercie M.RICHARD « pour ces vœux très larges que nous souhaitons pouvoir suivre. Mais vous savez, le 6^e arrondissement avait déjà commencé à réfléchir à tout cela car nous étions le premier arrondissement à avoir construit le plus de pistes cyclables avant les élections.

Y-a-il d'autres prises de parole prévues ? Nous poursuivons donc ».

M.BLACHE propose de désigner Mme NAZARET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme NAZARET procède à l'appel nominal.

*_*_*

M.BLACHE passe ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Sans observation.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

Il est procédé à l'examen des rapports.

Rapport 06.21.060 - Création de la Commission mixte du 6e arrondissement prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales chargée de définir les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements mentionnés aux articles L2511-16 et L 2511-17.

M. BLACHE présente ce dossier.

Il s'agit aujourd'hui d'acter de la création de cette commission mixte du 6^e arrondissement en charge de déterminer les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements dits « transférés ».

Les modalités d'installation de la commission mixte ont été approuvées lors de la séance du 7 décembre 2020 à l'occasion de l'adoption du nouveau règlement intérieur du conseil d'arrondissement.

Je vous en donne les points principaux :

Elle est composée de :

- 4 représentants de l'arrondissement (dont le Maire d'arrondissement, membre de droit), avec possibilité de désigner des suppléants à choisir parmi les membres du Conseil d'arrondissement ;
- 4 représentants du Maire de Lyon : avec possibilité de désigner des suppléants parmi les membres du Conseil municipal ;

Le secrétariat de la commission mixte sera assuré par les services de la Mairie du 6^e arrondissement ;

La commission mixte a vocation à adopter un règlement intérieur de nature à répondre aux nécessités de son fonctionnement interne et uniquement.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

M. BLACHE rapporte ce projet de délibération.

Suite à la demande du Conseil scientifique COVID 19, placé auprès du Gouvernement, de créer des «Comités de liaison citoyen» à l'échelle des territoires pour susciter une plus large adhésion des citoyens aux mesures prises avec davantage de participation citoyenne, la Ville de Lyon a décidé de mettre en place un dispositif d'écoute active des habitants : un Conseil consultatif lyonnais COVID.

A court terme, dans le cadre de l'actualité des mesures de lutte contre la COVID 19, il s'agira ensuite d'associer les lyonnais(es) aux réflexions de moyen terme liées à la sortie de crise, l'idée générale étant alors d'augmenter la capacité de résilience de la ville de Lyon.

Il indique quelle en sera la composition ?

Créé avec la constitution de 2 groupes :

- un panel de 180 habitants-es : sur la base d'une enquête réalisée en décembre auprès d'un échantillon de 1000 personnes, respectant un certain nombre de critères.
- un second panel de 120 représentants-es d'acteurs locaux : après appel sur le site Internet de la Ville de Lyon, sur les réseaux sociaux, et par le biais des services de la Ville en incluant les Mairies d'arrondissement, tous les acteurs intéressés pouvaient se porter volontaires sur la base de 12 domaines en lien avec les délégations de la ville et les populations impactées. C'est ainsi que 10 représentant(es) d'acteurs locaux ont été retenu(es) par domaine.

Le Conseil consultatif produira des avis sur la base d'ateliers mensuels en présentiel, et d'enquêtes en ligne mensuelles, réalisées auprès de l'ensemble du panel.

Il a rendu deux avis collectifs répondant à un double objectif (moyen et long terme) en décembre :

Quant aux enquêtes, 5 enquêtes sont prévues en ligne portant sur des sujets d'actualité identifiés par la cellule de gestion de crise et/ ou en lien avec un sujet travaillé en atelier.

La municipalité veille à tenir informée les participants(es) aux ateliers des suites données aux propositions et avis formulés. Les réponses apportées sont publiées sur le site de la Ville.

M. BLACHE explique pourquoi son groupe votera « contre » :

- car les différents courants politiques du Conseil Municipal n'ont pas été associés dans la décision de création de ce Conseil,
- Contre car une délibération doit être présentée avant la création dudit conseil, or les premières réunions ont eu lieu en décembre et en présentiel d'ailleurs et nous n'avons pas été consultés, ni associés à ces ateliers.

C'est pour cela que nous votons contre et non pas en raison de la légitimité de ce conseil COVID.

M. HERNANDEZ indique « que le groupe « pour Lyon » ne prendra pas part à ce vote pour les mêmes raisons que celles que vous avez exprimées, Monsieur le Maire, sauf que nous ne souhaitons pas voter contre symboliquement car nous sommes pour ce Conseil mais contre la forme telle que vous l'avez évoquée, M. le Maire juste avant. Il est aussi un petit peu cocasse de voter la constitution d'un Conseil alors que celle-ci a été faite un mois avant.

D'autre part, comme vous l'avez souligné, on peut regretter le manque de consultation des élus et toute l'opacité qu'il y a sur ce Conseil ».

M. BLACHE passe la parole à Mme BLANC.

Mme BLANC indique «j'aimerais intervenir car je considère qu'il s'agit là d'un comité Théodule. Je suivrais bien évidemment le vote de notre Maire et voterai bien évidemment « contre ». J'associe cette même présentation à ce qui se produit sur Paris avec les 35 personnes qui ont été sollicitées pour donner des réponses et être dans la voie de résilience. Cela fait un peu sourire. Il faut dire que l'on a ici une prise en compte de 300 personnes, soit presque dix fois plus, c'est donc beaucoup plus important. Ce n'est, toutefois pour moi, qu'un comité Théodule.

Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET votent POUR.

Mme DELLI, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, Mme AZOULAY, M. AUGOYARD s'abstiennent.

M. BLACHE [M.TERMOZ-MAZAN], Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, M.BILLARD, M.STUDER, Mme BURTIN votent CONTRE.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 06.21.062 - Vidéo verbalisation sur les arrondissements : 1er, 2ème 3ème, 5ème, 6ème 7ème et 8ème.

Mme RAMET rapporte ce dossier.

Elle présente ce jour un projet de délibération qui sera étudié le 28 janvier prochain au Conseil Municipal relatif à la vidéo-verbalisation de la voie publique sur la Ville de Lyon et notamment l'arrondissement. Un dispositif est déployé par l'intermédiaire du Centre de Supervision Urbain (CSU) et exploité par la Ville de Lyon afin de protéger les personnes, les biens, les bâtiments publics et de prévenir les actes terroristes et le trafic de stupéfiants.

La Ville de Lyon a souhaité en étendre l'usage à la constatation des infractions aux règles de la circulation.

L'expérimentation, votée lors des conseils municipaux du 23 septembre 2019 et du 20 juillet, 28 septembre et 19 novembre 2020, a contribué à diminuer le nombre d'infractions. Il est donc proposé de prolonger cette expérimentation pour une durée de 3 ans et de l'étendre sur de nouveaux secteurs.

Concernant le 6^e arrondissement, il s'agit :

- du pont Morand,
- du quai général Sarrail qui sont déjà concernés,
- de la rue d'Inkerman,
- rue des Charmettes,
- du cours Lafayette,
- boulevard des Brotteaux,
- boulevard Jules Favre,
- de la place Maréchal Lyautey,
- rue Tronchet,
- rue de Sèze,
- du cours Franklin Roosevelt,
- quai de Serbie,

Pour assurer une meilleure efficacité de l'activité de vidéo-verbalisation, un local spécifique destiné à la vidéo-verbalisation comprenant 3 postes de travail sera opérationnel avant la fin du premier trimestre 2021. Ces postes s'ajouteront à celui déjà existant au PC de la police municipale.

La vidéo-verbalisation est effectuée par la Police municipale via son PC Radio ou depuis le local dédié, de jour, comme de nuit.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.063 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 6.797.100 euros. Exercice 2021 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres et d'une convention-cadre

Mme CABRERA présente ce rapport.

Il est proposé d'attribuer des subventions à hauteur de 40% du montant des subventions allouées en 2020 aux structures petite enfance.

Mme CABRERA précise que cela concerne deux relais d'assistantes maternelles et six crèches collectives du 6^e arrondissement.

Il s'agit aussi d'adopter une convention d'application financière aux conventions cadres. Ce modèle s'applique uniquement aux subventions de fonctionnement.

***Mme CROIZER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.***

Rapport 06.21.064 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon/ Musée d'art contemporain et l'École des Beaux-Arts d'Annecy pour l'organisation de l'exposition "l'effondrement des Alpes" au printemps 2021

Mme CABRERA est rapporteur de ce dossier.

Elle indique qu'il est proposé d'approuver une convention de coproduction entre la Ville de Lyon, le Musée d'art contemporain et l'École supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA) pour un événement qui aura lieu au MAC de Lyon du 8 avril au 18 juillet 2021. Le titre de l'exposition est «Effondrement des Alpes».

Elle précise que le projet est porté par six artistes et ce sera une présentation d'œuvres inédites. Il y aura en outre des performances, des colloques et des ateliers.

Le budget prévisionnel global est de 141 000 € et la Ville de Lyon prendrait à sa charge les frais pour un montant de 85 000 €.

M. BLACHE souligne que cela fait peur l'effondrement des Alpes. Ici, c'est traité sous l'aspect de l'art. Cela doit faire peur à M. TERMOZ-MAZAN, Grenoblois, s'il voit la vidéo.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.065 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2020-2021 - Approbation de conventions avec ces associations

M. BOUZARD rapporte ce projet de délibération.

Il souligne l'importance des subventions pour les associations sportives même si certaines tardent à venir.

C'est un ensemble de subventions attribuées à différentes associations et clubs sportifs, pas tous, bien sûr, Elle concerne des clubs de type classique, soit « Amateur », « haut niveau » « Handisport » pour la saison 2020 – 2021.

Les demandes ont été formulées par les clubs auprès de la Ville. Ils ont rempli un dossier de subvention classique selon trois critères : « Sport amateur » « Handisport » et le « Sport Elite ». On retrouve ces trois critères à chaque fois pour l'attribution de ces subventions.

Il faut savoir que tous les clubs qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 euros doivent signer une convention avec la Ville de Lyon afin de formaliser celle-ci.

Ces conventions définissent les contreparties attendues des associations soutenues par la Ville de Lyon.

Les subventions pour les clubs du 6^e arrondissement vont de 1 500 € à 58 000 €. Il précise que l'enveloppe globale est de 211 000 € pour l'arrondissement.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.066 - Attribution d'une subvention de 4.500 euros à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation à la piscine de Vaise du 22e meeting en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021 - Approbation d'une convention d'application à la convention cadre

M. BOUZARD est rapporteur de ce dossier.

L'association Lyon Natation Métropole est un des plus gros clubs de la région Rhône-Alpes et se situe parmi les premiers clubs en France au niveau de la natation de par leurs effectifs et les prix remportés.

Elle organise comme chaque année un meeting en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021, à la piscine de Vaise (si tout va bien).

Il souligne que cet évènement réunit des nageurs régionaux, nationaux et internationaux.

C'est réellement une très belle compétition qui est mise en place. Cela renforce par son rayonnement, la place de la natation dans le paysage sportif lyonnais.

Afin d'organiser cette manifestation, une subvention est nécessaire et le budget prévisionnel s'élève à 32 100 €.

Une demande d'un montant de 4 500 € a été formulée par Lyon Natation Métropole à la Ville de Lyon.

M. REVEL ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.067 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 16.792.639 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des centres sociaux du Rhône, au Réseau Rhône Ain Saône des MJC Union Territoriale des MJC-MPT et au Comité Local des MJC de Lyon. Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. SOULIER présente ce dossier.

Concernant cette délibération, il rappelle que lors du conseil d'arrondissement de décembre ont été approuvés les avenants de prolongation des conventions cadres pour l'année 2021 signées entre la ville et chacune des associations.

Cette délibération est un prolongement de la dernière et concerne, ici, les subventions de fonctionnement général attribuées par la ville de Lyon aux 39 associations mentionnées dans le projet de délibération. Cela concerne notamment les maisons de l'enfance, les centres sociaux et les MJC dans l'ensemble du territoire lyonnais. Il y a également quelques associations au champ d'action similaire qui bénéficieront de ces subventions comme l'association Com' expression située dans le 6^e arrondissement.

Le montant réparti entre les associations est de 16 792 639 euros dont on peut retrouver la répartition de ces fonds par association dans le projet de délibération

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

M. BLACHE demande à Mme CROIZIER de présenter ce dossier pour information indiquant qu'il ne fait pas l'objet d'un vote.

Mme CROIZIER rappelle que depuis le Grenelle 2, les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au Débat d'Orientaion Budgétaire un rapport sur la situation en matière de DD.

Ce rapport annuel est un document complet produit chaque année par les services de la Ville de Lyon .Il représente un travail très important qui peut être salué, travail important qui a toutefois mis en évidence l'absence de politique claire, de stratégie en matière de développement durable.

Cet inventaire d'actions exhaustif s'articule autour des 5 axes habituels :

- cohésion sociale, (solidarité entre territoires et entre générations) ;
- préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources) ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques (et protection de l'atmosphère) ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Mme CROIZIER se dit certaine que chacun des élu-e-s aura lu les 100 pages de ce document, elle propose de sélectionner quelques opérations Ville de Lyon puis Mairie 6^e. Et elle remercie ses collègues qui y ont contribué.

- La nouvelle version du Guide de l'Urgence Sociale : qui regroupe des contacts pratiques réactualisés pour aider les Lyonnaises les plus démunis à se repérer pour savoir où manger, dormir, se laver, s'habiller, avec son adaptation en format FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et ceci est une belle évolution ;
- Le Défi Déclics Energie : (ancien Défi « Familles à énergie positive ») ;
- La promotion de la biodiversité et valorisation des compétences internes à la Ville :
La Direction des espaces verts a initié depuis 2014 une dynamique d'échanges des savoirs et pratiques entre les jardiniers et agents reconnus pour leurs compétences naturalistes, afin de développer de nouvelles compétences au métier de jardinier.

Et puisque le Parc de la Tête d'Or est dans le 6^e, elle profite de cette délibération pour souligner l'excellence des équipes du jardin botanique et du jardin zoologique. Bien loin des polémiques qui peuvent être soulevées, elle attire l'attention de chacun sur l'importance de ces 2 références nationales, voire internationales dans le cadre de la préservation des espèces et de la biodiversité.

Mais ce rapport est aussi l'occasion de mettre en évidence que tant que faire se peut, la Mairie du 6^e s'était bien emparé de cette thématique.

Tout d'abord la réflexion menée par les agents mairie 6/ mairie 3 dans le cadre d'un CRM Défi Bâtiment sur les économies d'énergie, les améliorations et les éco-gestes.

En matière de végétalisation et de « nature en ville », nous pouvons citer :

- Les plantations d'arbre et végétalisation rue du professeur Weill, boulevard des Brotteaux, sur les entrées du 6^e, cours Vitton ;
- La mise en place du jardin « îlot de biodiversité » sur le site de compostage de la place de l'Europe ;
- Les plantations de pieds d'arbre du boulevard des Brotteaux et place Déroudille dans le prolongement du grand succès de la rue Fournet.
- La mise en place de l'association du jardin partagé Eco jardin des Part 'Ages.

En ce qui concerne les établissements scolaires :

- La labellisation du collège Notre Dame de Bellecombe, avec la projection du film « Après demain » au cinéma Bellecombe ;
- La labellisation en cours du collège Vendôme.

- Même si c'est une compétence Métropole, elle cite l'augmentation très forte du nombre de composteurs, qui reste encore très insuffisant par rapport à la demande croissante.

- Sous l'impulsion de la Métropole, et de ses collègues Marc AUGOYARD et Marc LAUPIES, le 6^e a poursuivi le développement des Double Sens Cyclables, accompagnés de zone 30, pour la sécurité des vélos et des piétons et le « retour » des vélos sur la chaussée (enfin, essayer le retour des vélos sur la chaussée !).

- Enfin, dans le domaine de l'emploi et l'insertion, a été organisé le Forum des métiers des 3 R : réduire-réparer-recycler, en septembre 2019 avec son collègue Xavier SIMOND et la Maison de l'insertion par l'Emploi.

En résumé, la proximité a son rôle à jouer dans cette transition vers une ville plus durable. Chaque territoire a son rôle à jouer, l'arrondissement, en particulier avec un engagement au quotidien au bénéfice des habitants.

Mme CROIZIER propose donc de prendre acte de la communication du rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

M. BLACHE indique que Mme NAZARET as demandé un temps de parole.

Mme NAZARET intervient au nom du groupe des écologistes : « comme l'a rappelé Mme CROIZIER ce rapport est une obligation issue de la loi Grenelle 2 de 2015, année également de la COP-21 et des Accords de Paris dont on a fêté les cinq ans en décembre dernier.

Nous avons tenu à reconnaître le travail et l'engagement des services et agents de la Ville de Lyon, ainsi que la diversité des initiatives menées.

Mme CROIZIER en a citées un grand nombre, nous souhaitons en ajouter quelques-unes notamment :

- Nous avons reçu pour la seconde fois le label Cit'ergie : label européen reconnaissant l'engagement des collectivités dans un plan climat-air-énergie ambitieux, en ayant atteint 65% des points.
- Le Label Lyon Ville Equitable et Durable, qui a été créé et regroupe un club de 240 membres engagés pour la consommation responsable.
- en 2019, les Rendez-Vous du Patrimoine a été consacrée au dialogue entre patrimoine naturel et patrimoine urbain. La place de la nature dans la ville a été abordée à travers l'histoire des parcs et jardins et leur capacité à répondre aux nouvelles demandes sociales et environnementales. Dans ce sens, un atelier a été consacré aux nouveaux usages et à la gouvernance du Parc de la Tête d'or.

Notre volonté à Lyon comme à la Métropole est d'aller au-delà de ces objectifs règlementaires de développement durable et de parler plus exactement de transition écologique.

La transition écologique est une transition qui doit se faire dans toutes les sphères de notre société. Elle doit permettre à chaque habitante et habitant de s'épanouir dans un monde stable.

Cette année le programme COPERNICUS dont la mission est de rationaliser les données relatives à l'environnement place 2020 comme l'année la plus chaude jamais enregistrée avec 2016. La température a monté de 1,25°C par rapport à l'ère préindustrielle

Dans un contexte actuel de dérèglement climatique et de crise sanitaire, cette transition est d'autant plus ardue que nécessaire. Nous, élu-e-s du groupe écologiste, souhaitons qu'à l'échelle de notre arrondissement, nous puissions la construire ensemble, dans la bienveillance et dans le dialogue ».

Rapport 06.21.069 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. DUVERNOIS rapporte ce projet de délibération.

Il indique qu'il s'agit là d'un projet de délibération classique que l'on verra tous les ans au cours de ce mandat.

Il permet d'assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement.

La présente délibération a pour objectif de prévoir les modalités de ces dispositifs pour 2021. Les modalités proposées sont stables par rapport aux années antérieures, tant sur le périmètre des activités financées, que sur le montant des forfaits attribués.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

Rapport 06.21.070 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102.700 euros à l'association "Ebulliscience", domiciliée 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin" - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

M. DUVERNOIS présente ce dossier.

L'association «Ebulliscience® a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Dans le cadre de son projet associatif, elle propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local, de participer à l'attractivité des territoires d'intervention de l'association, en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes.

Ces activités éducatives et de loisirs s'inscrivent ainsi dans le cadre des objectifs du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon qui vise à offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

Ces activités se déroulent selon des modalités adaptées sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE.

*_*_*

Les rapports ayant été présentés, M. BLACHE passe à la question écrite.

06.21.071 - Question écrite du Conseil d'Arrondissement au Conseil Municipal : Les espaces publics.

M. BLACHE lit cette question qui est liée à un constat :

Les places publiques du 6e arrondissement nécessitent depuis trop longtemps des rénovations sérieuses. Je sais que la PPI est en cours d'arbitrage et que vous avez dû revoir vos ambitions à la baisse et notamment sur des grands projets portés par votre majorité sur cette mandature.

Malgré la bonne volonté des agents du Service des Espace Verts, ces places semblent être à l'abandon et désertées par les principaux utilisateurs : enfants, adolescents et les seniors.

Nous vous demandons de faire de l'une de vos priorités, un plan de rénovation a minima pour les deux places publiques du 6e (Edgar Quinet et place de l'Europe).

S'agissant de la place Edgar Quinet, nous souhaitons un espace de jeux augmenté, car la situation ne répond plus aux normes.

Pour rappel, cette place est entourée d'écoles, de crèches et d'un lycée.

S'agissant de la Place de l'Europe, elle est désertée par les commerces, par les familles, avec une fontaine qui ne fonctionne pas et des jeux pour enfants désuets. Elle est devenue un lieu de deal, provoquant un sentiment d'insécurité pour nos concitoyens. Les entreprises encore présentes qui accueillent du public sont obligées de fermer leur porte à clés. Les habitants du secteur de la place de l'Europe souhaitent retrouver un lieu de vie, d'autant qu'aux alentours le quartier est totalement modernisé.

Monsieur le Maire, vous qui affichez dans la presse lyonnaise une rupture avec l'ancienne majorité et un changement pour Lyon, vous, qui dans vos vœux, souhaitez « une année pleine d'audace », je vous demande si enfin, au vu de l'urgence de la situation, vous aurez l'audace et si vous comptez opérer un changement pour ces espaces.

M. BLACHE demande qu'on refasse le vote. Certes, il trouve l'opposition très sympathique de voter « pour » mais le groupe aura certainement d'autres occasions de s'associer au vote.

Mme DELAUNAY, M.REVEL, M.RICHARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ A LA MAJORITE.

*_*_*

Questions diverses.

M. BLACHE indique que M. SOULIER a demandé à intervenir.

M. SOULIER prend la parole : « En tant que délégué à la jeunesse mais surtout en tant qu'étudiant, je me permets de prendre la parole pour évoquer un sujet qui me tient à cœur... la tentative de suicide d'un étudiant en master de droit à Lyon III.

En effet, ce week-end, il a sauté du 4^e étage de sa résidence étudiante et se trouve entre la vie et la mort.

Nous ne connaissons pas les raisons qui ont engendré ce drame.

Mais ce n'est pas le premier qui survient chez les étudiants ces derniers temps.

La crise sanitaire et ses conséquences nous font souvent parler des seniors qui souffrent d'isolement, des restaurateurs et autres commerçants qui ont dû fermer leurs portes, mais n'oublions pas les jeunes gravement touchés par cette crise.

Beaucoup de jeunes se retrouvent seuls dans des appartements de 15-20 mètres carrés. Ils n'ont plus de contacts puisque les cours sont en distanciel, les activités sportives, culturelles ou encore festives sont suspendues.

A cette souffrance psychologique viennent parfois s'ajouter des difficultés financières. En effet, de nombreux étudiants ont perdu leur job qui n'est généralement pas éligible au chômage partiel : hôtessariat ou accueil sur des congrès, des stades, garde d'enfants, extra dans restaurants... A cela se joint la complexité de trouver un stage ou une alternance.

Il faut que chacun à son échelle se mobilise pour que les jeunes ne soient pas les oubliés de la crise.

Nous tenions à vous informer, qu'avec Pascal Blache et l'ensemble des élus, nous réfléchissons depuis plusieurs jours à une opération à destination des étudiants les plus précaires. Ce nouveau drame survenu dans le week-end nous conforte malheureusement dans l'idée que cet événement est nécessaire, et nous pousse à en accélérer l'organisation.

L'équipe de la mairie du 6^e espère que cette opération apportera un peu de réconfort aux étudiants les plus touchés par la crise sanitaire.

Nous vous tiendrons évidemment informés une fois le projet définitivement concrétisé.

Merci de votre écoute ».

* * *

Mme RAMET a une question à poser sur la sécurité sanitaire qui constitue une réelle attente des habitants :

« Avez-vous, Monsieur le Maire, des informations à nous communiquer sur le déploiement de la stratégie vaccinale qui va être mise en place ?

M. BLACHE est un peu pris de court mais répond « on est au début de la phase 2 de la stratégie vaccinale : ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 75 ans à partir du 18 Janvier ainsi que des personnes handicapées dans les établissements spécialisés et des personnels.

Vous aviez peut-être vu cela dans la presse.

L'objectif est un centre de vaccination pour 100 000 habitants. Celui-ci devrait être atteint au mois de janvier. Il y aura deux modalités de prise de rendez-vous :

- une plateforme téléphonique qui oriente vers le centre le plus proche de chez soi,
- et via le site internet santé.fr

avec une ouverture des réservations le 14 janvier, donc dans trois jours.

Les autorités françaises ont validé le principe qu'il est possible de différer la deuxième injection du vaccin jusqu'à six semaines au lieu de trois sans risque et sans perte d'efficacité.

J'invite les habitants à suivre les informations, celles-ci pouvant malheureusement varier.

On a d'ailleurs entendu d'autres informations.

Pour le moment, cependant, ce sont celles qui sont validées par les autorités sanitaires françaises.

De nombreuses collectivités ont fait part de leur intention d'ouvrir des centres de vaccination et cela est une bonne chose. Les conditions de mise en œuvre seront précisées dans le cahier des charges qui sera diffusé dans les prochains jours aux collectivités territoriales.

Grâce à l'efficacité d'élu-e-s et à la région Rhône-Alpes des tests ont été faits ici à la Mairie : 600 ont été pratiqués en 2,5 jours.

On est aussi capable de procéder à l'administration de vaccins faits par des professionnels de santé. Voyant qu'il est proposé d'ouvrir un centre de vaccination, on est aussi prêt à le faire ».

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h30.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 9 mars 2021 à 18h30.